

# CONSEIL MUNICIPAL D'ESPARTIGNAC

## PROCES VERBAL SEANCE DU 17 MARS 2025 A 20 HEURES 30

---

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-sept mars à vingt heures trente, s'est réuni le Conseil Municipal de la commune d'Espartignac sur la convocation qui lui a été adressée par M. le Maire, conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du Code Général des collectivités territoriales.

---

Nombre de membre en exercice : 9

**6 Présents :** MM FAUGERAS, DEMICHEL, LACROZE, TRASSOUDAIN, JUGE et MME FROMENTOUX

M. VERGNAUD secrétaire de Mairie.

**1 Absent représenté :** M. DUVAUCHELLE (procuration donnée à M. JUGE)

**2 Absents :** Mme BESSE et M. ALLANIC

Secrétaire de séance : M. LACROZE

Mme FROMENTOUX donne lecture du procès-verbal de la séance du 24 Février 2025 .

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide ce compte-rendu.

☛ **Délibération n° 182 , Compte de Gestion 2024 ASSAINISSEMENT**

M. le Maire présente le compte de gestion du Trésorier des finances publiques qui est identique au compte administratif 2024 de l'Assainissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 7 voix pour (0 voix contre, 0 abstention), **APPROUVE** le compte de gestion 2024 de l'assainissement.

☛ **Délibération n° 183 , Compte de Gestion 2024 Eau**

M. le Maire présente le compte de gestion du Trésorier des finances publiques qui est identique au compte administratif 2024 de l'Eau

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 7 voix pour (0 voix contre, 0 abstention), **APPROUVE** le compte de gestion 2024 de l'EAU.

☛ **Délibération n° 184 Compte de Gestion 2024 COMMUNE**

M. le Maire présente le compte de gestion du Trésorier des finances publiques qui est identique au compte administratif 2024 de la Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 7 voix pour (0 voix contre, 0 abstention), **APPROUVE** le compte de gestion 2024 de la commune.

☛ **Délibération n° 185, Compte administratif 2024 Assainissement.**

M. VERGNAUD, secrétaire de Mairie, présente le compte administratif comme suit :

**FONCTIONNEMENT**

Recettes : 16 283.50 €

Dépenses : 24 232.07 €

Résultat de l'exercice : - 7 948.57 €

Résultat de clôture : 2 733.83 €

**INVESTISSEMENT**

Recettes : 20 497 €

Dépenses : 11 248.18 €

Résultat de l'exercice : 9 248.82 €

Résultat de clôture : 13 475.41 €

**M. DEMICHEL, 1<sup>er</sup> adjoint, demande à l'assemblée de voter.**

Le compte administratif ci-dessus a été voté par le Conseil Municipal à 6 voix pour ( 0 voix contre, 0 abstention).

☛ **Délibération n° 186 Compte administratif 2024 Eau :**

M. VERGNAUD, secrétaire de Mairie, présente le compte administratif comme suit :

**FONCTIONNEMENT**

Recettes : 71240.59 €

Dépenses : 64838.71 €

Résultat de l'exercice : 6 401.88 €

Résultat de clôture : 91 007.76 €

**INVESTISSEMENT**

Recettes : 19 961.84 €

Dépenses : 9 169.16 €

Résultat de l'exercice : 10 792.68 €

Résultat de clôture : 47 020.53 €

**M. DEMICHEL, 1<sup>er</sup> adjoint, demande à l'assemblée de voter.**

**Le compte administratif ci-dessus a été voté par le Conseil Municipal à 6 voix pour (0 voix contre, 0 abstention).**

☛ **Délibération n° 187 , Compte administratif 2024 de la Commune**

M. VERGNAUD, secrétaire de Mairie, présente le compte administratif comme suit :

**FONCTIONNEMENT**

Recettes : 369 136.62 €

Dépenses : 324 602.84 €

Résultat de l'exercice : 44 533.78 €

Résultat de clôture : 335 803.32 €

**INVESTISSEMENT**

Recettes : 189 744.23 €

Dépenses : 474 427.65 €

Résultat de l'exercice : - 284 683.42 €

Résultat de clôture : - 225 981.74 €

**M. DEMICHEL, 1<sup>er</sup> adjoint, demande à l'assemblée de voter.**

**Le compte administratif ci-dessus a été voté par le Conseil Municipal à 6 voix pour (0 voix contre, 0 abstention).**

☛ **Délibération n° 188, Affectation des résultats du compte administratif Assainissement 2024**

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2024 dressé par M. FAUGERAS Jean-Michel, Maire, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice, considérant les éléments suivants :

**FONCTIONNEMENT**

Excédent cumulé : 2 733.83 €

**INVESTISSEMENT**

Excédent cumulé : 13 475.41 €

Restes à réaliser Dépenses et Recettes: Néant

Besoin de financement : Néant

**Le Conseil Municipal, à 7 voix pour ( 0 voix contre, 0 abstention), affecte le résultat de fonctionnement comme suit :**

**Au financement des dépenses de fonctionnement : 2 733.83 €**

**Au financement des dépenses d'investissement : Néant**

☛ **Délibération n° 189, Vote budget primitif 2025 Assainissement**

Après présentation du document de préparation détaillé au conseil municipal le 1<sup>er</sup> mars 2025 , M. le Maire soumet au vote les propositions budgétaires de l'exercice 2025 suivantes :

**FONCTIONNEMENT**

Recettes : 24 953 € dont excédent reporté de 2 733.83 €

Dépenses : 24 953 €

**INVESTISSEMENT**

Recettes : 34 070.83 € dont excédent reporté 13 475.41 €

Dépenses : 34 070.83 €

**Le budget primitif Assainissement pour l'exercice 2025 a été voté par le Conseil Municipal à 7 voix pour (0 voix contre, 0 abstention)**

**☛ Délibération n° 190, Affectation des résultats du compte administratif Eau 2024**

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2024 dressé par M. FAUGERAS Jean-Michel, Maire, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice, considérant les éléments suivants :

**FONCTIONNEMENT**

Excédent cumulé : 91 007.76 €

**INVESTISSEMENT**

Excédent cumulé : 47 020.53 €

Restes à réaliser Dépenses: 1 200 €

Restes à réaliser Recettes : Néant

Besoin de financement : Néant

**Le Conseil Municipal, à 7 voix pour (0 voix contre, 0 abstention), affecte le résultat de fonctionnement comme suit :**

**Au financement des dépenses de fonctionnement : 91 007.76 €**

**Au financement des dépenses d'investissement : Néant**

**☛ Délibération n° 191, Vote budget primitif 2025 Eau**

Après présentation du document de préparation détaillé au conseil municipal le 1<sup>er</sup> mars 2025 , M. le Maire soumet au vote les propositions budgétaires de l'exercice 2025 suivantes :

**FONCTIONNEMENT**

Recettes : 162 307.76 € dont excédent reporté de 91 007.76 €

Dépenses : 162 307.76 €

**INVESTISSEMENT**

Recettes : 183 998.98 € dont excédent reporté de 47 020.53 €

Dépenses : 183 998.98 €

**Le budget primitif EAU pour l'exercice 2025 a été voté par le Conseil Municipal à 7 voix pour (0 voix contre, 0 abstention)**

**☛ Délibération n° 192, Affectation des résultats du compte administratif 2024 de la commune**

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2024 dressé par M. FAUGERAS Jean-Michel, Maire, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice, considérant les éléments suivants :

**FONCTIONNEMENT**

Excédent cumulé : 335 803.32 €

**INVESTISSEMENT**

Déficit cumulé : - 225 981.74 €

Restes à réaliser Dépenses: 50 904.84 €

Restes à réaliser Recettes : 125 554.60 €

Besoin de financement : 151 331.98 €

**Le Conseil Municipal, à 7 voix pour (0 voix contre, 0 abstention), affecte le résultat de fonctionnement comme suit :**

**Au financement des dépenses de fonctionnement : 184 471.34 €**

**Au financement des dépenses d'investissement : 151 331.98 €**

#### ☛ **Délibération n° 193, Vote budget primitif 2025 Commune**

Après présentation du document de préparation détaillé au conseil municipal le 1<sup>er</sup> mars 2025, M. le Maire soumet au vote les propositions budgétaires de l'exercice 2025 suivantes :

##### **FONCTIONNEMENT**

Recettes : 554 533 € dont excédent reporté de 184 471.34 €

Dépenses : 554 533 €

##### **INVESTISSEMENT**

Recettes : 475 301.27 €

Dépenses : 475 301.27 € dont déficit reporté 225 981.74 €

**Le budget primitif pour l'exercice 2025 a été voté par le Conseil Municipal à 7 voix pour (0 voix contre, 0 abstention) Le Conseil Municipal autorise M. le Maire, en application de l'instruction comptable et budgétaire M 57, à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections.**

#### ☛ **Délibération n° 194, Devis matériel budget EAU**

M. le Maire présente le devis reçu de QOFIPRO pour l'achat d'un perforateur à 440.87 € HT, d'une meuleuse à 140.87 € HT et d'une batterie à 151.74 € HT + Eco-part 2.10 € HT + 59.90 € HT de frais de transport soit un total de 795.48 € HT.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 7 voix pour (0 voix contre, 0 abstention), valide le devis de la société QOFIPRO pour 795.48 € HT et décide de payer cette dépense en investissement sur le budget EAU 2025.**

#### ☛ **Délibération n° 195, Devis panneaux de signalisation**

M. le Maire présente à l'assemblée le devis du Département pour des panneaux de signalisation à mettre « route du Vieux Ceyrat »

- 2 panneaux STOP

- 1 panneau 30

- 1 panneau de danger Chaussée rétrécie

Le devis s'élève à 154.73 € HT

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 6 voix pour (0 voix contre, 1 abstention de Mme FROMENTOUX), valide le devis**

#### ☛ **Délibération n° 196, Mise en agglomération de la traversée de Ceyrat**

M. le Maire informe l'assemblée qu'il a eu le rapport du Département sur les mesures de vitesse effectuées dans la traversée de Ceyrat devant l'école et que, compte tenu de l'urbanisation et du bâti existant, du trafic et par mesure de sécurité pour les riverains et usagers de la RD 920<sup>e</sup>, il paraît nécessaire de délimiter le lieu-dit actuel de "Ceyrat" comme agglomération par les panneaux réglementaires de type EB 10 et EB 20.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 6 voix pour (1 voix contre de Mme FROMENTOUX, 0 abstention), décide la mise en agglomération de la traversée de Ceyrat et autorise M. le Maire à poursuivre les démarches avec la Direction des routes du Département.**

#### **Informations et questions diverses**

M. le Maire demande à l'assemblée son avis sur le transfert de la compétence de l'eau dans le cas où ce dernier ne serait plus obligatoire. L'assemblée souhaiterait, à l'unanimité, conserver la compétence eau en régie communale.

Le Conseil Municipal est levé à 22 h 45

Le Maire,

Jean-Michel FAUGERAS



Le secrétaire de séance,

Olivier LACROZE

